

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Dossier d'Approbation

Elaboration du PLUi
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

Documents graphiques du règlement

Pièce 4-2
Saint-Quentin

PLUi :
- arrêté par délibération du Conseil
Communautaire le 17 Juin 2013
Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire le 17 février 2014
- approuvé par délibération du Conseil
Communautaire le 17 février 2014

Le Président,

Pierre ANDRÉ



Zones agricoles

A : agricole

Zones urbaines

- U : urbain hors pôle aggloméré
- UA : urbain central
- UB : urbain des faubourgs
- UC : urbain contemporain
- UCa : urbain contemporain avec collectifs
- UCb : urbain contemporain avec grands collectifs
- UE : zone d'activités
- UEc : zone commerciale
- UEea : ZAC du Parc des Autoroutes
- UEeb, UEebp
- UEep

Zones naturelles

- N : zone naturelle
- N2000 : zone natura 2000
- NL : zone de loisirs
- Nce : continuité écologique
- Nh : habitat en espace naturel
- Nv : camping caravanning et aire d'accueil des gens du voyage

Zones d'urbanisation

- 1AU, 1AUb : zones ouvertes à l'urbanisation
- 1AUec : zone ouverte à l'urbanisation et à vocation commerciale
- 2AU : zone d'urbanisation future

Prescriptions

- Cône de vue
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- alignement d'arbre protégé au titre de l'article L 123-1-5 7° du CU
- Bâtiment protégé au titre de l'article L 123-1-5 7° du CU
- chemin piéton à conserver au titre de l'article L 123-1-5 6° du CU
- Orientation d'aménagement et de programmation
- secteurs inscrits en zone rouge au Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de Boue (PPRICB)
- Périmètre de risques technologiques



échelle originale : 1/8 000 ème
(1 cm = 80 mètres)

